

MONTGAILLARD-LAURAGAIS



**MAIRIE**

Tél. 05 61 81 61 42

Fax 05 61 81 59 59

mairie-de-montgaillard-lauragais@alsatis.net

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le mardi 27 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFONT Yves, 1<sup>er</sup> adjoint

**Présents :** LAFONT Yves – MOUYON Bruno – ALASSET Mathieu - BARON Alain – BENETTI-BRENOT Benjamin – BICARD Dominique – BONIFACE Marie-Claude – DANIAU Jean-Louis - GAZO Jacques – GLEYZES Frederick - POUZAC Michel

**Absents excusés avec procuration :** HAMON Alain, JAN Emeline, JAN Pascal, LEPAGE Sylvie

**Secrétaire de séance :** Dominique BICARD

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014.

Le PV est résumé par M. Yves Lafont puis est adopté à l'unanimité

### Délibération n° 1 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

POUR : 8 – CONTRE : 5 – ABSTENTION : 2

La liste des membres de la commission doit être adressée avant le 15 juin à la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques).

Doivent être proposés 12 titulaires et 12 suppléants.

Sur proposition du maire, M. Yves LAFONT énumère les personnes qui sont proposées :

Commissaires Titulaires :

BANQUET Gérard - THERON Isabelle - GENDREU Florian - PELISSIER Maurice - CESSÉS Denis - AMBRY Gérard - LALLEMENT Roger - BILOTTE Philippe - BARON Christian - TESTE Serge - AMARGIER Stéphane - DANIAU Christine

Commissaires Suppléants :

MOLAS Jean-Robert - LAC Jean - ALASSET Jean Jacques - GLAUDES Noël - JEAN Nicolas - BANQUET Aurore - LANAU Jean - OUARRAG Mohamed - GOSSELIN Paul - FAURE Denis - PRADEL Stéphane - JEANJEAN Corine

M. Jacques GAZO déclare sa surprise devant la liste proposée puisque lors du dernier CM du 30 avril, le maire, M. Pascal JAN, avait accepté le fait qu'il propose aussi 12 personnes, avec l'idée d'alterner les personnes issues des 2 listes. M. Jacques GAZO a proposé sa liste par mail le 5 mai 2014 et regrette qu'aucun nom n'ait été retenu. Il signale aussi qu'il aurait du y avoir un appel à candidature auprès de l'ensemble de la population pour former la liste à proposer à la DRFIP et qu'il informera la population de ces faits.

## Délibération n° 2 : REMPLACEMENT DE LA VMC DANS LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES

APPROUVE A L'UNANIMITE

Celle-ci est depuis peu totalement hors service.

2 devis ont été établis :

- Par les établissements SABATIER qui ont un contrat d'entretien de la pompe à chaleur et de la chambre froide de la salle des fêtes. Une VMC est proposée à 610 € HT et une autre de même modèle mais à basse consommation à 670 € HT (avec la dépose de l'ancienne, la mise en place de la nouvelle et l'entretien annuel).
- Par la société GUTIELEC qui a fait les travaux d'électricité de la salle des fêtes et de l'école. Une VMC est proposée, pose incluse, à 929 € HT. Le modèle serait plus adapté car résistant mieux aux graisses.

Les appareils n'étant pas les mêmes, les devis sont difficilement comparables. Un débat s'instaure avec l'ensemble des conseillers concernant le type d'appareil adapté, le fait que les installations sont prévues plus pour faire du réchauffage que de la cuisine, du fait que l'utilisation des lieux pour la cantine scolaire lors des travaux de l'école a pu encrasser la VMC, qu'une hotte aspirante pourrait s'avérer utile et qu'il faut quand même une VMC. M. Jean Louis DANIAU signale que lors de la fête (12 au 15 juin) le fait de ne pas avoir encore de VMC ne serait pas grave côté cuisine, mais qu'elle serait plus utile côté WC.

Il est décidé par l'ensemble des présents d'accepter le devis de la Sté SABATIER, pour le modèle basse consommation à 670 euros, et de demander un avis sur l'opportunité de mettre en place une hotte (et éventuellement un devis).

## INFORMATIONS

M. Yves LAFONT annonce que le figuier présent sur le clocher de l'église va être très prochainement éliminé. La Sté AGRITRA prête sa nacelle. L'entreprise « Les Jardins de Jade » l'utilisera, coupera, dévitalisera l'arbuste et nettoiera les mousses et lichens présents (le tout pour 72 euros HT). Antoine Renaud sera présent pour préparer du mortier pour que l'entreprise puisse boucher les éventuelles fissures.

M. Yves LAFONT informe également le conseil que le cabinet « Atelier Urbain » qui va travailler sur la mise en place du PLU, démarre ses premiers travaux de repérage sur la commune. Une enquête va être réalisée auprès des agriculteurs. M. Dominique BICARD précise que la commission agricole du Conseil Municipal s'est chargée d'identifier les agriculteurs travaillant des parcelles sur la commune. Ses membres se chargeront de distribuer les formulaires d'enquête, lesquels sont à rendre en mairie avant le 30 juin 2014.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Jacques GAZO demande si des réunions sont prévues entre le cabinet « Atelier Urbain » et le conseil municipal. M. Yves LAFONT répond que des réunions seront effectivement programmées, par l'entreprise, au fur et à mesure de l'évolution des travaux.
- M. Jacques GAZO demande quand les commissions Urbanisme et Finances doivent se réunir pour la première fois. M. Jacques GAZO souhaitait que la commission des finances se réunisse avant le vote du budget primitif 2014. Il signale qu'il a demandé des précisions concernant le budget 2014, ainsi que le compte administratif 2013. Il considère comme anormal de ne pas avoir de réponse. Il rappelle également qu'il a demandé la liste des mails et n° de téléphone de l'ensemble des membres du conseil municipal. M. Yves LAFONT répond qu'il n'aura pas de réponse à cette requête.
- M. Alain BARON, au nom de la commission des travaux, souhaiterait avoir RDV avec Cap Lauragais afin de faire le point sur le pool routier et le balayage des rues récemment goudronnées. M. Yves LAFONT répond que ce dernier est programmé par Cap Lauragais mais que nous n'avons pas d'information sur la date de réalisation. M. Alain BARON signale également un problème de visibilité pour les véhicules montant dans le village en raison des voitures garées le long du muret face à chez M. POUZAC. Ce dernier en a parlé à son voisin et le message ne semble pas être passé. Après

discussion de l'interdiction du stationnement à cet endroit, sur la pose de plot ou de jardinière de fleurs ou d'un marquage au sol, il est décidé que M. BENETTI et M. BICARD iront informer les riverains du problème, pour qu'il soit résolu sans contrainte particulière.

- M. GAZO demande si les travaux de voirie et espaces verts sont terminés au lotissement. Il semble que sur certains plans, un chemin piétonnier est prévu entre les chemins Ramade et la rue d'Occitanie (du lotissement). Sur d'autres plans, c'est un espace vert qui est mentionné à cet endroit. Cela ne semble pas très clair sur le terrain non plus. Si un chemin existe sur le plan, il doit exister sur le terrain. M. LAFONT répond qu'un contact sera pris avec le lotisseur afin d'éclaircir la situation.
- M. GAZO demande si la mairie a reçu des informations sur le fauchage des routes départementales et si le document des services routiers du Conseil Général de la Haute- Garonne, qui devrait exister, peut être affiché. (et l'an prochain, mis sur le site internet). Pas d'opposition à cette demande, par ailleurs le fauchage a débuté aujourd'hui.
- M. GAZO signale que pour favoriser le financement de l'apprentissage de la musique par les familles, il existe une structure intercommunale, basée à Caraman, pouvant permettre, par exemple aux Montgaillardais, de bénéficier de réductions pour les cours de musique à Villefranche. Pour cela, Montgaillard devrait cotiser à cette structure à raison de 225€ par an et par personne. Après discussion, il est décidé d'approfondir le sujet, voire d'enquêter sur les besoins, par le biais du journal municipal par exemple.

M. GAZO précise qu'il a des informations sur le sujet mais que n'ayant pas les mails de chacun il ne peut les diffuser. M. MOUYON dit qu'il peut les envoyer sur l'adresse mail de la mairie qui redispachera ensuite. M. GAZO annonce qu'il n'enverra plus de mail à la mairie mais qu'il enverra des lettres recommandées avec accusé de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Yves LAFONT  
L'adjoint,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves Lafont", is written over the official seal.